



Union Nationale des Syndicats Autonomes

# COMPTE-RENDU DE LA CCPC DES PERSONNELS NAVIGANTS

Nous avons abordé l'ordre du jour suivant :

## 1 – Formation du tableau des mutations des personnels navigants :

L'administration nous présente le tableau des mutations qu'elle a établi suite aux demandes des agents. Après vérification, nous remarquons que trois agents ayant fait parvenir à la DG la veille une demande de radiation hors période sont toujours repris sur le tableau. L'UNSA Douanes demande alors au Président de la CCPC quelle est sa position concernant ces trois agents. Celui-ci nous répond qu'il n'est pas opposé à accepter la radiation mais que leur service fermant définitivement ses portes le 31 mai prochain, il se retrouvera dans l'obligation de les affecter sur un poste et leur proposera donc de les affecter sur leur premier choix.

L'UNSA Douanes comprend les impératifs du Président. Celui-ci ayant modifié sa proposition initiale en retirant les agents ayant demandé leur radiation, l'UNSA Douanes vote donc POUR le tableau des mutations.

## 2 – Enquête en vue de pourvoir quatre emplois de catégorie B de personnel navigant 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie à l'antenne de Mérignac à la CIAD :

Il s'agissait en réalité d'une enquête avec deux recrutements distincts :

- deux postes de personnel navigant de première catégorie spécialité pilote d'avion
- deux emplois de personnel navigant de deuxième catégorie spécialité mécanicien ou électrotechnicien navigant d'avion

Concernant les personnels navigants de première catégorie spécialité pilote d'avion, 6 candidatures ont été reçues par la DG. Celle-ci retient en premier choix le numéro deux, car seul agent à détenir les qualifications nécessaires puis le numéro un, car à défaut des qualifications nécessaires, l'administration a retenu l'agent ayant le plus de points.

Concernant les personnels navigants de deuxième catégorie spécialité mécanicien ou électrotechnicien navigant d'avion, 5 candidatures ont été reçues par la DG. Celle-ci retient les candidats numéro deux et quatre, car seuls agents à détenir les qualifications nécessaires.

## 3 – Enquête en vue de pourvoir deux emplois de chef d'unité catégorie A, personnels navigants 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie au Havre BSA et à Lann Bihoué BSA :

La DG n'a reçue aucune candidature concernant l'enquête pour le poste de chef d'unité catégorie A pour la BSA du Havre. L'équipe dirigeante en place conservera donc ses fonctions intérimaires jusqu'à ce que quelqu'un soit affecté sur le poste. À défaut d'inscription au tableau annuel catégorie

UNSA DOUANES – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 096 EST 1 – 75012 PARIS

Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : [unsadouanes@gmail.com](mailto:unsadouanes@gmail.com) ou [unsadouanes@douane.finances.gouv.fr](mailto:unsadouanes@douane.finances.gouv.fr)



A des mutations 2015 pour cette résidence, le poste pourra être proposé à la liste d'aptitude de B en A en 2015.

Pour le poste de chef d'unité catégorie A pour la BSA de Lann Bihoué, une candidature a été reçue par la DG qui a décidé d'y affecter cet agent.

#### **4 – Examen des mouvements au titre du tableau des mutations 2014 :**

L'administration a proposé deux mouvements pour ce premier tour des mutations 2014 :

Un poste de pilote hélicoptère à la BSA du Havre et un poste de PNT à la BSA de Lann Bihoué au titre du rapprochement de conjoint (RC).

Suite à la fermeture de la BSA de Mérignac, quatre agents non inscrits (ou radiés) au tableau annuel des mutations se verront proposer trois postes au choix, le premier dans le statut d'emploi et les deux autres postes en surveillance hors statut d'emploi (Roissy SU et Paris SU).

#### **5 – Examen d'une demande en révision de cadence d'avancement :**

Une demande de recours en cadence d'avancement a été examinée par la CCPC. Malgré la qualité reconnue du dossier de l'agent, le président a rejeté la demande de l'agent. En effet, la jurisprudence en CAPC ne permet pas d'octroyer un mois de réduction de délai d'avancement d'échelon supplémentaire à un agent ayant déjà obtenu une réduction.

#### **6 – Nomination dans le statut d'emploi des personnels navigants de 1<sup>ère</sup> catégorie et affectation sur une nouvelle résidence :**

Suite à l'obtention de sa licence de pilote professionnel d'avion, un mécanicien navigant d'avion est intégré dans le statut d'emploi des personnels navigants de 1<sup>ère</sup> catégorie. Suite à cette intégration, il sera affecté à la BSAT de Dugny.

#### **7 – Questions diverses :**

L'administration nous communique les besoins qu'elle a exprimés dans le cadre des futurs recrutements dans le cadre du L4139-2 :

9 emplois ont été proposés :

- un pilote d'hélicoptère
- deux PNT hélicoptère
- trois PNNT mécaniciens d'avion
- un PNNT mécanicien d'hélicoptère
- deux PNNT électro-techniciens d'avion et d'hélicoptère

L'UNSA Douanes est intervenue pour avoir des précisions sur les affectations des futurs postulants. L'administration prendra en compte le tableau annuel des mutations avant de faire les propositions d'affectations aux candidats.

### **Vos élus et experts en CCPC**

**Christian GRAVIER-DARNIS – Noël HUMBERT**  
**Romain DESPOUY – Hervé POLLET**

**UNSA DOUANES – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 096 EST 1 – 75012 PARIS**

**Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17**

**Courriel : [unsadouanes@gmail.com](mailto:unsadouanes@gmail.com) ou [unsadouanes@douane.finances.gouv.fr](mailto:unsadouanes@douane.finances.gouv.fr)**

